

VIVRE EN TEMPS DE GUERRE

Au quotidien, les Français ressentent le poids des **privations alimentaires et matérielles**. Se procurer le nécessaire absorbe l'énergie du plus grand nombre.

Emile, les difficultés au volant, il fallait s'en faire se faire une paire de chaussures au Marché Noir, pour le tissu c'était la même chose... les restrictions pour tout avec les tickets de rationnement pour la nourriture (viande, pain...) et les queues devant les magasins (jusqu'à 200 personnes)

Suzanne Dufêtre



Les femmes patientent de longues heures devant les commerces pour un résultat incertain (collection privée)

En ces temps de pénurie, de rationnement et de marché noir, **la vie a été**, en général, **plus rude à la ville qu'à la campagne**, mieux pourvue en nourriture. Elle a été également particulièrement **difficile pour les femmes**

restées seules à la maison car les hommes assuraient souvent les revenus de la famille.

Témoignages



Suzanne Guinot se rappelle avoir durement ressenti le manque de tissu, d'habits et de chaussures mais pas de nourriture car sur place, à la campagne, on trouvait l'essentiel.

(collection privée)

Réponse : *Les conditions de vie étaient les suivantes. Aller à l'école récupérer du travail en tant que les femmes quand ils le pouvaient aller chercher du bois mort dans les bois, pour se chauffer, faire la bergère pour améliorer l'ordinaire. Nous n'avions pas de loisin à l'époque*

Monique Boisseau

Denise Vayssade raconte qu'« on tirait parti de tout » et Renée Large qu'une amie s'était fait « deux chaussures avec des vieux sacs à main sur de vieilles semelles de bois ».

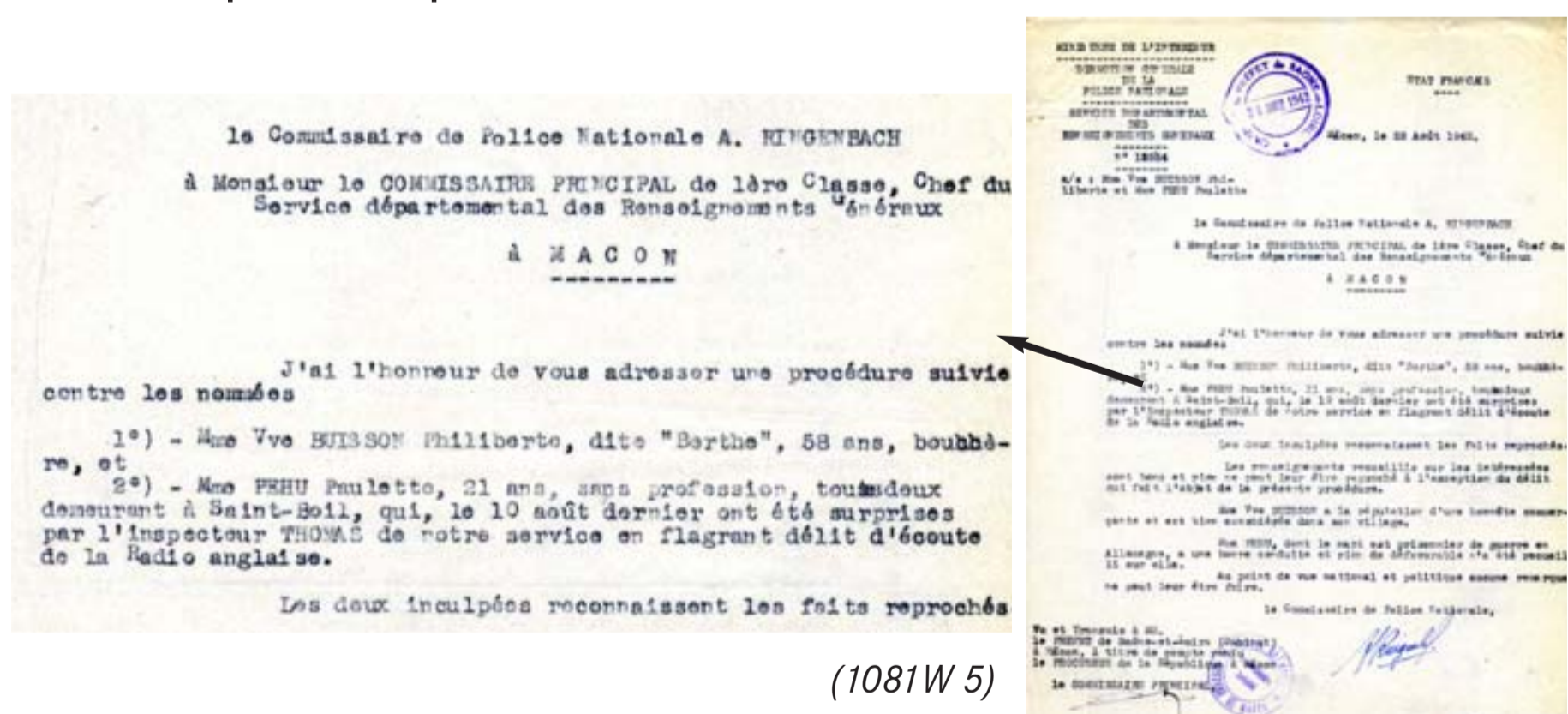


Des produits de remplacement, appelés "ersatz", apparaissent. Ici du savon au bois de Panama et du savon d'argile (collection privée)

Pendant ces années de guerre, le quotidien c'était aussi :

- la présence de l'ennemi intimidante et exaspérante.
- l'absence de liberté.
- la surveillance des autorités allemandes et françaises mais aussi celles des autres, plus insidieuse.

Yvonne rapporte qu'il valait mieux « se taire pour ne pas risquer la dénonciation ».



(1081W 5)

- le sentiment d'insécurité et la peur.

Dans son journal, Renée, normalienne à Mâcon, raconte une alerte aérienne : « 11 mars 1944.

Cette nuit on a été de 11h à 1h du matin en chemises de nuit, peignoirs, couvertures, parmi les tas de terre des tranchées creusées dans la cour (tels des spectres sortant de leurs tombes)... »



(8Fi27)

LES MAUX DE LA GUERRE

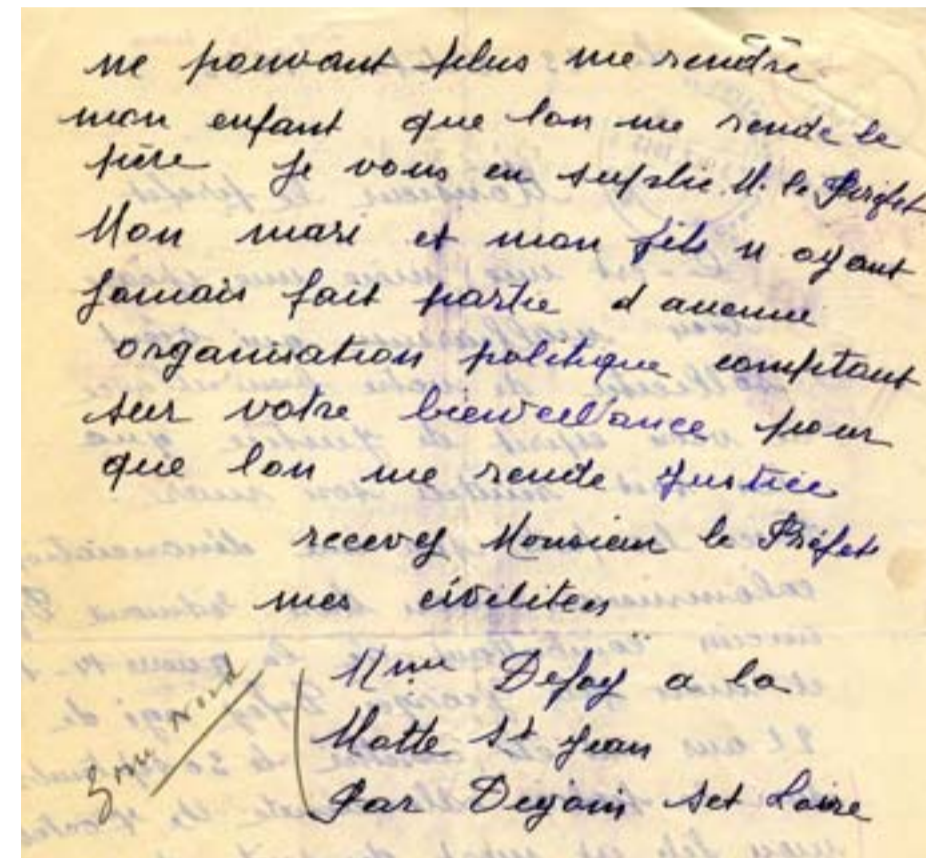
Les femmes ont certainement été moins directement touchées que les hommes par la violence de la guerre mais elles **n'ont pas moins souffert**.

Il est difficile aujourd'hui de se rendre compte des **bouleversements intérieurs** provoqués par des événements si exceptionnels, de la gravité et de la **pérennité des blessures**.

De nombreuses femmes ont été séparées de ceux qu'elles aimaient - lors du départ des hommes à la guerre, après une arrestation ou une déportation... - et **confrontées à l'attente incertaine** de leur retour.

Toute l'angoisse et l'affection d'une mère transparaissent dans une lettre écrite à son fils prisonnier, 28 janvier 1945 : « Quand nous retrouverons-nous ? Ce jour viendra-t-il ? Nous sommes tant privées (...) de ne pouvoir t'embrasser. »

Entreprise désespérée d'une femme pour sauver son mari (1081W1)



Ernest Bertin, 51 ans, otage fusillé par les Allemands à Crissey le 22 août 1944 (1496W35) laisse derrière lui une veuve et un orphelin

Les femmes sont parfois aussi **directement victimes de la guerre**.

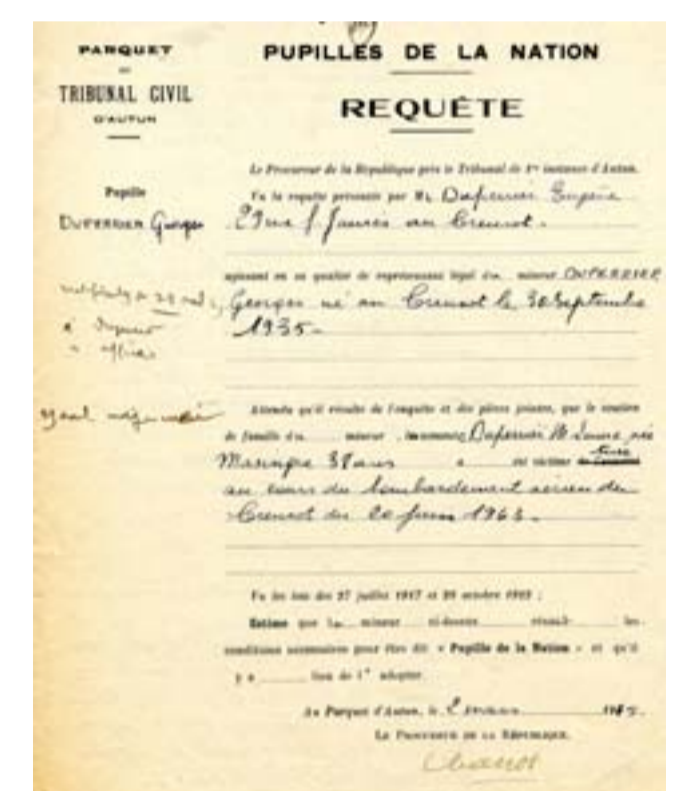
Le bombardement du 20 juin 1943 au Creusot fit plus de 300 morts et 1000 blessés (1377W57)

De retour de Ravensbrück 13 déportées arrivent à Cluny

Dimanche matin, un heureux événement arriva à Cluny, où revenait le retour en France des déportées qui avaient été envoyées vers la fin de janvier 1945, tous les matins se voyant de cette dernière journée. La ville est cernée par des Allemands qui envahissent quartiers et maisons, excrémentant quelques prisonniers, dont les hommes et autres leur ont été tués. Quelques jours après, il est certain, que ceux qui ne sont pas collaborateurs, ni favorables à aucun des projets de l'ennemi. Les Allemands pensent que ceux qui ne sont pas collaborateurs, ni favorables à aucun des projets de l'ennemi. Les Allemands pensent que ceux qui ne sont pas collaborateurs, ni favorables à aucun des projets de l'ennemi. Les Allemands pensent que ceux qui ne sont pas collaborateurs, ni favorables à aucun des projets de l'ennemi.

(PR91/1, 1^{er} et 2 mai 1945)

234 femmes de Saône-et-Loire arrêtées pour motif racial, politique ou en répression d'acte de résistance... ont connu **l'enfer des camps de concentration**. 138 d'entre elles furent dirigées vers le camp de Ravensbrück (à 80 km au nord de Berlin). 97 seulement ont survécu.



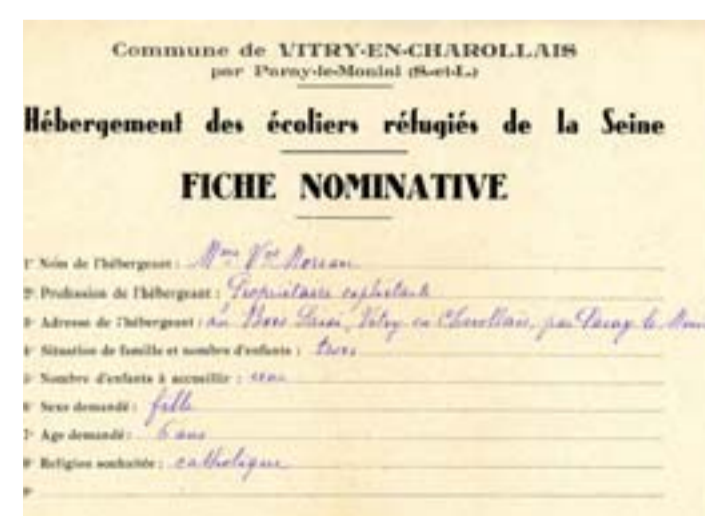
Le cruel destin d'Irène Némirovsky, femme de lettres française d'origine juive.

Réfugiée avec son mari et ses deux filles à Issy-l'Evêque en 1940 après avoir fui Paris, arrêtée seule par la gendarmerie française le 13 juillet 1942, internée au camp de Pithiviers, décédée à Auschwitz, Irène Némirovsky fut primée du Renaudot à titre posthume en 2004, pour son livre *Suite française* consacré à l'Exode et à l'Occupation, inspiré de la vie à Issy.



Appel aux tricoteuses - La Croix-Rouge française ayant envoyé à chaque Comité cantonal une certaine quantité de laine, fait un pressant appel aux personnes dévouées qui disposeraient de quelques heures dans la journée pour confectionner d'urgence différents ouvrages destinés à nos prisonniers de guerre et aux réfugiés nécessiteux. Pour Charolles, s'adresser à Mlle BEAUVIRONNOIS, Grande-Rue, dépositaire de la laine.

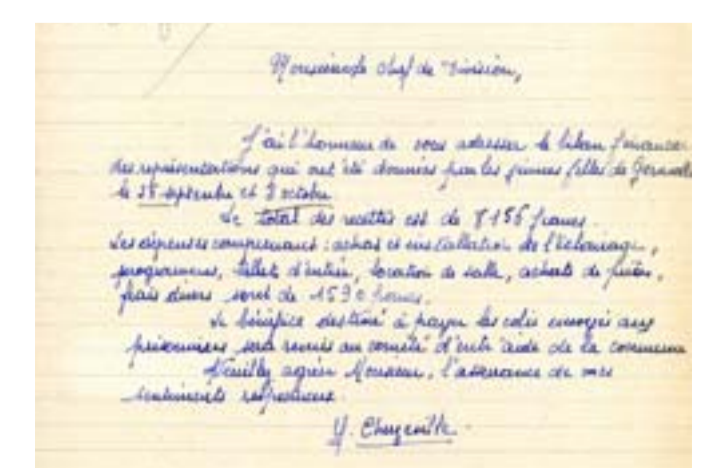
(PR 34/25, novembre 1940)



(W120111)

Soulager les souffrances, donner assistance aux nécessiteux, reconforter, soigner les blessés... toujours avec les moyens à disposition, parfois en dépit de grands dangers (que dire des risques pris à héberger des Juifs, des personnes recherchées ?), **ont été des gestes naturels, des actions évidentes** dans lesquels les femmes se sont pleinement investies.

Des initiatives individuelles ou collectives, notamment celles de **comités féminins**, ont permis aux femmes de s'impliquer dans un projet solidaire, utile, tout en se ménageant un semblant de loisir.



(1W444, 7 octobre 1943)

LES FEMMES ET VICHY

A partir de 1940, Pétain, nouveau chef de gouvernement, investi des pleins pouvoirs, entend relever la France du désastre et **rénover la société en profondeur**. Son programme de Révolution nationale s'appuie sur des valeurs traditionnelles : le travail, la famille et la patrie.

Le gouvernement de Vichy poursuit et **renforce la politique nataliste** amorcée par la III^e République.

Selon l'idéologie vichyste, la famille est la cellule essentielle de la société, l'assise de l'édifice sur lequel il faut bâtir. La femme en tant que mère en est la clé de voûte.



L'attitude de certaines femmes dans l'entre-deux-guerres (frivolité, émancipation...) est blâmée (1W1211)



La famille est au cœur de la devise de l'Etat français (1W1211)



La nature, en chargeant la femme de transmettre la vie, tandis que l'homme besogne, lui donnant ainsi un pouvoir de création infiniment supérieur, l'a royalement servie.

Reine du foyer, consolatrice et soutien de l'époux, providence des enfants, la femme a reçu en partage une mission splendide, incomparable. Qu'elle en soit fière et n'oublie jamais — malgré les fatigues et les tracas quotidiens — la grandeur de sa vocation.

A l'époux, chef de famille, incombent le travail et l'exercice de l'autorité, à l'épouse l'entretien du foyer, le soin et l'éducation des enfants (1W1211)

Pour obtenir le **retour et le maintien des femmes dans le foyer** domestique, sous l'autorité du chef de famille, ainsi que leur dévotion à la maternité, **l'Etat français légifère et utilise abondamment la propagande**.



Manuel, 1941 (collection privée)

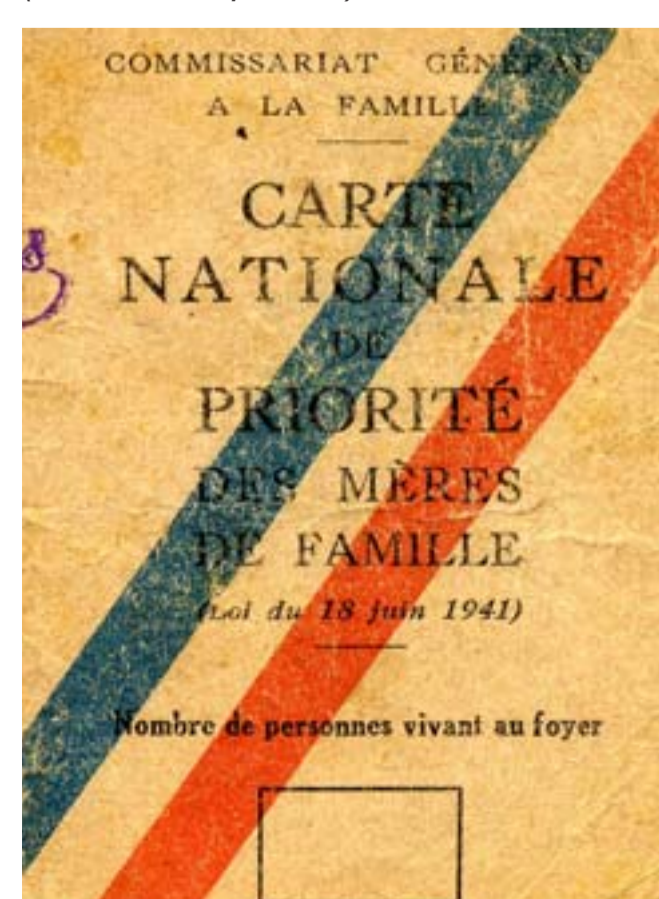
Quelques lois...

- 11 octobre 1940 : l'accès au travail pour les femmes mariées est limité ;
- 2 avril 1941 : les conditions de divorce sont durcies ;
- 15 février 1942 : l'avortement, qualifié de crime contre la sûreté de l'Etat, devient passible de la peine de mort ;
- 18 mars 1942 : l'enseignement ménager est rendu obligatoire pour toutes les jeunes filles.



Glorification de la mère de famille à grand renfort de propagande (8Fi801)

Carte nationale de priorité des mères de famille (collection privée)



La fête des mères, instituée par les pouvoirs publics en 1926 pour honorer les mères de familles nombreuses, est étendue à toutes les mères. Devenue « **journée des mères** », cette manifestation prend un caractère très officiel sous Vichy.

Les familles et les mères bénéficient d'avantages multiples.



Les femmes allaitant ou enceintes bénéficient de rations alimentaires supplémentaires (1W987)

LES FEMMES ET LE TRAVAIL

Avec la mobilisation des hommes et parfois la captivité d'un proche, des milliers de femmes se retrouvent seules et sans ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de la famille. **Travailler pour gagner un salaire devient alors vital**.



(PR13/201, 28 septembre 1939)

Que ce soit dans les champs, à l'usine ou dans les services, les femmes participent à l'activité du pays et **remplacent parfois les hommes « empêchés »** (mobilisés, prisonniers, requis ou réfractaire au STO...).

Quand la femme fait un travail d'homme
Beaucoup de femmes, obligées de remplacer un mari ou un frère mobilisé, fournissent aujourd'hui un travail au-dessus de leurs forces. Pour « tenir », qu'elles prennent donc, avant les repas, un verre à madère du délicieux vin fortifiant qu'elles préparent elles-mêmes en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. La Quintonine donne de l'appétit, enrichit le sang, nourrit les muscles et fortifie les nerfs, 5 fr. 85 seulement le flacon. Toutes pharmacies.

(PR13/202, novembre 1939)



Femmes récompensées par la Médaille du Travail (703W25)

Les Femmes

Mieux encore, une loi vient de paraître :

1^o interdisant toute nouvelle embauche de femmes mariées dans les administrations publiques et les services concédés (1) ;

2^o prévoyant le congédiement possible de toutes les femmes mariées ayant moins de 3 enfants et dont le mari subvient aux besoins du ménage, des emplois ci-dessus ;

3^o mettant d'office à la retraite, sauf cas exceptionnel, toutes les femmes mariées de plus de 50 ans travaillant pour l'Etat, et, par décret pris dans les trois mois de la promulgation de la loi, celles occupées dans les autres administrations publiques ou services concédés ;

4^o annonçant la promulgation, dans les trois mois de la parution de la loi, de nouvelles décisions ministérielles, limitant à un certain pourcentage la main-d'œuvre féminine utilisée (mariée, comme célibataire) dans toutes les professions sans distinction (2) ;

5^o incitant les femmes mariées à partir elles-mêmes dans certains cas par l'octroi d'avantages substantiels : pécules,

Vichy rappelle les règles qui s'appliquent au travail des femmes (1W1211)

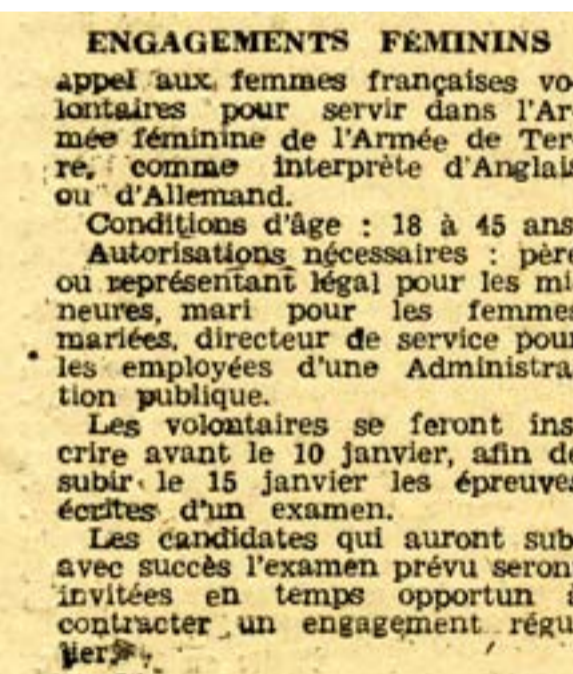
L'Etat français a cherché à **limiter le travail des femmes** par des lois discriminatoires.

Dans les faits, les **besoins de main d'œuvre** étaient si **pressants** que cette législation n'eut qu'un effet limité. En 1942, le **gouvernement suspend même certaines restrictions** concernant le travail des femmes et, à partir de

février 1943, leur offre la **possibilité d'aller travailler en Allemagne**, sur la base du volontariat, pour assurer la relève des prisonniers.

Après la Libération, **l'Armée française**, confrontée à un fort besoin de main d'œuvre, **recrute des femmes**.

Les postes à pourvoir sont de statut civil : standardistes, opératrices, secrétaires, interprètes...



(PR13/205, janvier 1945)

Témoignage d'Yvonne Gagnard :

J'avais 17 ans lors de la déclaration de la guerre. J'avais obtenu un brevet de comptabilité en juin 1939 et je pouvais espérer aller « travailler à la ville ». La mobilisation de mon père, boucher, ainsi que le départ de tous les hommes du village pour la guerre me contraignent à rester auprès de ma mère, de ma jeune sœur et des commis de boucherie afin de remplacer mon père. Mon père est rentré mais jusqu'en 1943, j'ai continué de travailler à la boucherie.



Yvonne devant le camion qu'elle conduit à 17 ans (dérogation préfectorale) pour assurer le ravitaillement des villages alentours (collection privée)